

## FICHE DE SECURITE

### **1. Identification du produit / origine et firme.**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Code produit CL02.0329

Nom du produit DCO réactif

Numéro d'Enregistrement REACH Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées: Réactif pour analyses

Conformément aux conditions décrites dans l'annexe de cette fiche technique de sécurité.

#### **1.3 Informations données par AnalytiChem Belgium NV service produits.**

Service responsable: AnalytiChem Belgium NV

Industriezone "De Arend" 2

B-8210 Zedelgem

BELGIUM

Tel. +32 50 28 83 20 e-mail: info.be@analytichem.com

#### **1.4 N° d'urgence: 00 (32) 50.28.83.20**

### **2. Identification des dangers.**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange (EG 1272/2008)**

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1, H290

Corrosion cutanée, H314

Toxicité aiguë, Oral, Catégorie 3, H301

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2, H373

Danger pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410

Cancéroginité, H350

Mutagénicité sur les cellules germinales, H340

Toxicité pour la reproduction, H360

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce Section, voir Section 16

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16

#### **2.2 GHS-Écriture de labels**

GHS-Écriture de labels Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) (EG 1272/2008)

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger :

Mentions de danger:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H350	Peut provoquer le cancer.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Conseils de prudence:

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309 + P311	EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Etiquetage réduit

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger :

---

### 3. Composition / Informations des composants.

#### 3.1 Substance

Non applicable

#### 3.2 Mélange

Composants dangereux:

Name according to EC directives:

Composant	Cas-No.	Concentration	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Mercur(II) sulfate p.a.	7783-35-9	≥2,5% - <7%	Acute Tox. (oral) 2 (H300)

			Acute Tox. (dermal) 1 (H310) Acute Tox. (inhal.) 2 (H330) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Potassium dichromate p.a.	7778-50-9	≥0,5%-<2%	Carc. 1B (H350) Muta. 1B (H340) Repr. 1B (H360FD) Ox. Sol. 2 (H272) Acute Tox. (inhal.) 2 (H330) Acute Tox. (oral) 3 (H301) STOT RE 1 (H372) Skin Corr. 1B (H314) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1A (H317)
Acide sulfurique 95-97% p.a.	7664-93-9	≥10%-<25%	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1A (H314)

Composant	Numéro Reach
Mercure(II) sulfate p.a.	01-2120118583-59
Potassium dichromate p.a.	01-2119454792-32
Acide sulfurique 95-97% p.a.	01-2119458838-20

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

#### **4. Mesures de premiers soins.**

##### **4.1 Description des premiers secours**

###### **Conseils généraux**

Secouristes : prendre des précautions personnelles !

En cas d'inhalation: Placer à l'air libre, demander l'avis d'un médecin.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées (au moins 10 minutes). Consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire d'eau (maximal deux verres), ne pas provoquer le vomissement (danger de perforation!). Consulter immédiatement un médecin. Ne pas essayer de neutraliser.

##### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes aigus et retardés sont décrits dans l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou dans la section 11.

##### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'information disponible

#### **5. Mesures anti-incendie.**

##### **5.1 Moyens d'extinction appropriés**

###### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter aux produits stockés à proximité directe.

###### **Moyens d'extinction inappropriés**

Précipiter les vapeurs se dégageant avec de l'eau. Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

## **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non combustible. Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

## **5.3 Conseils aux pompiers**

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

## **5.4 Information supplémentaire**

Pas d'information disponible

---

## **6. Mesures de précaution en cas d'accident.**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhale les vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la substance. Veiller à l'arrivée d'air frais dans les locaux fermés.

Equipement de protection, voir section 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber sur vermiculite, sable ou tissu d'un centre de déchets chimiques.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

---

## **7. Manipulation et stockage.**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter tout contact, ne pas respirer gaz/fumée/vapeur/spray.

Précautions voir section 2.2

### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Avec les produit corrosifs. Tenir l'emballage bien fermé.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

---

## **8. Protection d'exposition - Protection individuelle.**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures d'ordre technique**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Voir section 7.1

#### **Mesures de protection individuelle**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail. Ne pas manger et ne pas boire sur le lieu de travail. Travailler sous une hotte. Ne pas inhale la substance.

#### **Protections respiratoires**

Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection

respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Protection oculaire**

Nécessaire(s).

**Protection des mains**

Nécessaire(s).

**Protection corporelle**

Nécessaire(s).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout.

---

## **9. Propriétés physiques et chimiques.**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect

Forme: Liquide

Couleur: orange

Odeur: Inodore

Changements d'état physique

Point de fusion: -

Point d'ébullition: -

Point d'éclair: -

Température d'autoinflammation: -

Poids moléculaire:

Densité: 1,18 g/ml

Valeur pH: pH < 1

Solubilité dans l'eau: soluble

Limites d'explosivité:

### **9.2 Autres données**

Pas d'information disponible.

---

## **10. Stabilité et réactivité.**

### **10.1 Réactivité**

Voir section 10.3

### **10.2 Stabilité chimique**

Pas d'information disponible.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Eviter le contact avec les acides, métaux, matériaux combustibles, chaleur et lumière solaire.

### **10.4 Conditions à éviter**

Pas d'information disponible.

### **10.5 Matières incompatibles**

Pas d'information disponible.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas d'information disponible.

---

## **11. Informations toxicologiques.**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale  
LD50 orl. rat 625 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation  
Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée  
Pas d'information disponible.

Irritation de la peau  
Pas d'information disponible.

Irritation des yeux  
Pas d'information disponible.

Sensibilisation  
Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales  
Pas d'information disponible.

Cancérogénicité  
Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction  
Pas d'information disponible.

Tératogénicité  
Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Pas d'information disponible.

Danger par aspiration  
Pas d'information disponible.

### **11.2 Information supplémentaire**

Pas d'information disponible.

Information supplémentaire:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité..

---

## **12. Informations écologiques.**

### **12.1 Toxicité**

Pas d'information disponible.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'information disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol!

---

## 13. Méthodes de désactivation des résidus.

Produit: Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Emballage: Les emballages des produits Chem-Lab doivent être éliminés selon les réglementations spécifiques en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

---

## 14. Indications de transport .

### Transport par route (ADR/RID)

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3289

Toxic liquid, corrosive, inorganic,  
n.o.s. (Sulphuric acid, Mercury  
sulfate)

6.1 (8)

II

oui

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### 14.3 Classe

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### 14.5 Dangereux pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels

non

(D/E)

### Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

### Transport aérien (IATA)

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3289

Toxic liquid, corrosive, inorganic,  
n.o.s. (Sulphuric acid, Mercury  
sulfate)

6.1 (8)

II

oui

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### 14.3 Classe

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### 14.5 Dangereux pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3289

Toxic liquid, corrosive, inorganic,  
n.o.s. (Sulphuric acid, Mercury  
sulfate)

6.1 (8)

II

oui

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### 14.3 Classe

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### 14.5 Dangereux pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la code MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

---

## 15. Informations légales.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## **16. Autres informations.**

Il faut tenir compte du fait que ce document reproduit les informations et recommandations connues au moment de la rédaction pour l'édition de vos connaissances, informations et avis. Bien que le plus grand soin ait été accordé à la rédaction de ce texte, l'éditeur ne peut être tenu responsable en cas de dégâts résultant d'une erreur possible dans cette publication.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H272 Peut agraver un incendie; comburant.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H330 Mortel par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au foetus.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.